

GIVEEUR-HOPE asbl

Compte rendu de l'Assemblée Générale Virtuelle du 25 juin 2015

Convocation selon les dispositions de l'article 13 des statuts et article 5 du ROI et avec dérogation explicite à son alinéa 4

(Délai de deux semaines minimum entre la date de convocation et la tenue de l'AG)

Ordre du jour

Le caractère d'urgence de la tenue de l'Assemblée Générale virtuelle – la délégation au Conseil d'Administration de tout pouvoir concernant la destination des fonds récoltés devant se faire avant la réunion du Conseil d'Administration du 10 avril 2014 - il est demandé à l'Assemblée Générale de Membres Fondateurs de :

- 1. donner décharge aux administrateurs (art 11, 3 des statuts)**
- 2. approuver les comptes annuels 2014 (art 11, 4 des statuts)**
- 3. ratifier la nomination de Margarita Savova et Jean-Marie Visée en tant que membres du conseil d'administration (art. 11,5 et art ; 24,3 des statuts)**

DECISION

La majorité simple des membres votant a exprimé son vote.

Les points suivants ont été approuvés à l'unanimité des votants :

- Dérogation aux dispositions de l'alinéa 4, art. 13 des statuts
- Décharge aux administrateurs
- Approbation des comptes annuels 2014
- Ratification de la nomination de Margarita Savova et Jean-Marie Visée en tant que membres du conseil d'administration

Bruxelles, le 25 juin 2015

Annalisa Garetto Mancardi

Secrétaire